

chapitre 1

Matériel végétal

- 1 - Tailler en lune descendante
et renforcer les bois
- 2 - Qualité du raisin :
optimiser l'adéquation cépage / terroir
- 3 - Surgreffage



Tailler en lune descendante et renforcer les bois

Matériel végétal

→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
AOP Côtes de Provence

Commune : Hyères (83)

Cépages : Grenache, Cinsaut,
Mourvèdre, Carignan, Syrah, Rolle,
Ugni Blanc et Clairette

Objectifs de rendements :
45 à 50 hl / ha

→ COMMENT ?

Le viticulteur taille ses vignes en lune descendante pour rendre les sarments de l'année plus résistants, moins sensibles aux accidents mécaniques type « casse au vent ».

→ POURQUOI ?

Pour répondre à la problématique de la casse des sarments au printemps à cause du mistral, certains cépages étant très sensibles (ex : Ugni Blanc).



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.



RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

⊕ Il est satisfait de cette pratique.



OU ?

Appellation ou région viticole :
AOP Côtes de Provence

Commune : Hyères (83)

Cépages : Grenache, Cinsaut,
Mourvèdre, Carignan, Syrah,
Rolle et Ugni Blanc

Objectifs de rendements :
55hl/ha

POURQUOI ?

**Obtention du meilleur raisin
possible pour vin haut
de gamme.**

COMMENT ?

Plantation de l'intégralité des 17 ha de l'exploitation entre 2000 et 2002.

On se trouve sur un sol plutôt profond (argile et colluvions de schistes), à bon statut organique et qui peut être sujet au stress hydrique en climat méridional de bord de mer.

Choix de départ :

Densité élevée, 5555 pieds/ha (3800 en moyenne en Côtes de Provence) ➔ moins de vigueur à la souche, meilleure exploitation des éléments nutritifs du sol (maillage racinaire plus dense) et de l'eau disponible.

Palissage : fil porteur à 50 cm (plutôt plus bas que la normale en Côtes de Provence) et hauteur du palissage important pour avoir une surface foliaire importante et une ombre portée importante quand les grappes peuvent souffrir de la canicule. La surface foliaire peut dépasser 1.20 m à 1.40 m.

Dans chaque cépage, dès le départ, choix des clones les moins productifs. Réflexion sur le choix de porte greffes particuliers dans le contexte local. Rejet du plus utilisé : le R110, car il peut occasionner une mauvaise assimilation de la magnésie qui est déjà difficilement disponible sur ces terroirs plutôt acides. Le vigneron s'est basé aussi sur l'historique local du domaine, c'est-à-dire que les parcelles anciennes étaient souvent plantées sur 3309C. Il a aussi choisi sur plusieurs parcelles le 161 49 C car à l'époque il était donné comme se comportant bien vis-à-vis de la sécheresse. Il a également de l'Ugni Blanc et du Cinsaut sur Gravesac, ce porte greffe étant adapté aux sols acides et ne tolérant que 6% de calcaire actif. Enfin, il a 1ha de Mourvèdre issu de sélection massale greffé sur 420A qui donne de bons résultats en termes de vigueur et de qualité globale sur des parcelles non sujettes au stress hydrique.



Fiche
réalisée par

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

- ⊕ Le vignoble a donc été entièrement implanté entre 2000 et 2002, sur 17ha.
Chaque année, le vigneron atteint les rendements autorisés en Côtes de Provence, les parcelles présentent moins de 5 % de manquants.
La qualité des vins élaborés est satisfaisante.
- ⊖ Mise en place à l'époque de Syrah dépérissante - les clones dépérissants n'étaient pas encore identifiés précisément - sur porte greffe 161-49, ce qui a majoré le problème de dépérissement.



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.

→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Macon Verzé

Commune : Verzé (71)

Cépages : Chardonnay, Gamay,
Pinot Noir

Objectifs de rendements :
50 hl/ha

→ POURQUOI ?

Dans de nombreux cas, les ceps atteints de maladies du bois conservent un porte-greffe sain. Le greffage d'un nouveau greffon en place est donc souvent envisageable.

→ COMMENT ?

Le greffage en fente doit être effectué lorsque la sève est en circulation, mais pas trop active. La période idéale semble être au printemps, un peu après le débourrement.

L'objectif est d'insérer deux greffons dans le porte greffe après l'avoir fendu.

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

⊕ Grâce à cette technique, des pieds atteints de maladies du bois peuvent produire une demi-récolte un an après leur greffage et une récolte normale après deux ans. Un complant ne produit en moyenne qu'une demi récolte après 4 à 5 ans et rarement une récolte normale avant 6 ans.

De plus, le pied greffé conserve le système racinaire et donc l'âge du cep d'origine. Il y a donc un net gain qualitatif. Enfin, le temps de travail pour greffer est moins important que pour remplacer et le coût des « matières premières » plus faible.

En fonction de la rigueur apportée au travail et des conditions météorologiques du printemps, le taux de réussite peut être compris entre 80 et 90%.



⊖ L'inconvénient principal de cette technique est que la période la plus favorable à son exécution se situe au printemps (période qui correspond en partie à celle des accolages et des ébourgeonnages), ce qui oblige à une réorganisation du travail. Autre inconvénient : bien que facile d'exécution, cette technique demande beaucoup de soins dans l'exécution et tout le monde n'y parvient pas avec la même réussite.